



SYNOPSIS SUR LA RELANCE DU CHENE LIEGE *QUERCUS SUBER* DANS LES PROGRAMMES DE REBOISEMENT DU NORD EST ALGERIEN

AOUADI Asma^{*}, DJEBAR Mohammed Réda^{*} et KHAZNADAR Mouna^{**}

^{*}Laboratoire de Toxicologie Cellulaire, Département de biologie, Faculté des sciences, Université Badji-Mokhtar, 23000, Annaba,

^{**}Laboratoire d'Ecologie Végétale, Département d'Agronomie, Université Ferhat Abbas, 19000, Sétif



INTRODUCTION

Les pays du Maghreb (Libye, Tunisie, Algérie, Mauritanie) sont tous en contact avec le Sahara et subissent les menaces de désertification.

Le taux du couvert forestier déjà faible dans ces pays (Libye 1%, Tunisie 4%, Algérie 2%, Maroc 9%, Mauritanie 1%) subit de fortes pressions par les populations locales dans ces régions où la forêt a de tout temps joué un rôle considérable. En raison de l'aridité du climat, le Chêne liège *Quercus suber* est exclu de la Libye et de la Mauritanie.

En Algérie la subéraie se dégrade à un rythme élevé et en l'absence de cartographie et d'inventaire récent, il est difficile d'évaluer la surface perdue, l'indicateur le plus probant est la baisse de la production de liège

REPARTITION DU CHENE LIEGE DANS LE MONDE

Le chêne liège est décrit comme une espèce de méditerranée occidentale, son aire de répartition s'étend également sur les rives nord et sud de la Méditerranée.

Au nord et l'ouest : Portugal, l'Espagne, France, l'Italie.

Au sud : Tunisie, Algérie, Maroc.

La présence du Chêne liège se limite à ces 07 pays du pourtour méditerranéen avec une surface totale avoisinant 2 millions d'ha.

De nombreux autres pays ont tenté de l'introduire (Japon, Russie, USA...) mais les résultats n'ont pas été significatifs, *Natividade, (1956)*

L'évolution comparée de la subéraie est donnée dans le tableau ci-dessous en (ha)

Année	1949	2009
Portugal	560.000	860.000
Algérie	430.000	229.000
Espagne	335.000	420.000
Maroc	310.000	335.000
Françé	160.000	99.000
Tunisie	135.000	100.000
Italie	65.000	60.000
TOTAL	1.995.000	2.103.000

LE CHENE LIEGE DANS LE NORD -EST ALGERIEN

Espèce zonale le Chêne liège se développe sur les roches calcifuges (dépouilles de calcaire).

Dans le nord-est Algérien, on le trouve sur les gneiss comme dans les forêts de l'Edough *Toubal, (1986)*, sur les grés et argiles de Numidie (toutes les montagnes du nord-est) *Zerna, (1981)*, et même dans les formations dunaires quaternaires près des nappes d'eau *Aouadi, (1989)*.

En Algérie de façon générale, le Chêne liège disparaît à moins de 100km de la cote et c'est à Theniet El-Had (premier Parc National Algérien créée dans les années 1920) qu'il descend à sa plus basse latitude et végète à plus de 1500m d'altitude.

Espèce sclérophylle à feuillage persistant le Chêne liège est héliophile et s'accompagne souvent d'un maquis dense qui augmente sa vulnérabilité aux risques d'incendies.

Ces derniers sont plus fréquents (en raison des problèmes de sécurité) et les insuffisances dans la gestion sont les principales raisons de cette situation. A celles-ci s'ajoutent :

- Une diminution de la surface de Chêne liège
- Le vieillissement des peuplements
- La faiblesse de la régénération



Figuré 1: L'aire de répartition du Chêne liège



LA SUBERAIE DANS LA PLANIFICATION FORESTIERE

Pour les forestiers, le but recherché à toujours été de maintenir la forêt dans un état d'équilibre qui assure la production et qui ne tire chaque année ou lors de chaque rotation qu'une quantité correspondant à l'augmentation du bois sur pied ou autres produits subéro-ligneux comme le liège pendant l'intervalle de temps considéré.

En matière de reboisement, la Direction Générale des Forêts (DGF) dispose d'un Plan National de Reboisement (PNR) établi pour une durée de 20ans .

Ce programme a été lancé en 2000. A sa 10^e année il devait cumuler 492083Ha, le taux de réalisation total est 216.344Ha soit 38,8%.

Pour la même période la surface brûlée est de 263.914Ha.

En matière de Chêne liège, le bilan de la DGF donne une superficie plantée de 3500Ha

CONCLUSION

Le recule de la subéraie visible sur le terrain n'est pas matérialisé sur des documents de gestion.

Les indicateurs de la régression alarmante des subéraies résultent de plusieurs facteurs

Incendies, surpâturage, défrichements, remplacement du Chêne liège par d'autres espèces, sécheresse récurrente...etc.

Ont conduit à :

Réduction de la superficie des subéraies, baisse inquiétante des récoltes de liège, dépréciation de la qualité des lièges.

La formation, la collaboration des scientifiques et les nouvelles techniques de gestion basée sur la cartographie des espaces naturelle et de leur évolution sont autant d'axes à développer.

La loi n° 2003-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable prescrit la protection des ressources naturelles ; comment peut-on protéger ces ressources naturelles en l'absence de cartographie délimitant les ressources naturelles ?